

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 559 173

②1 N° d'enregistrement national :

84 02119

⑤1 Int Cl⁴ : E 01 B 11/06.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 8 février 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 9 août 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 82 18836 pris le 8 no-
vembre 1982.

⑦1 Demandeur(s) : *BOUCHE Marius.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Marius Bouche.

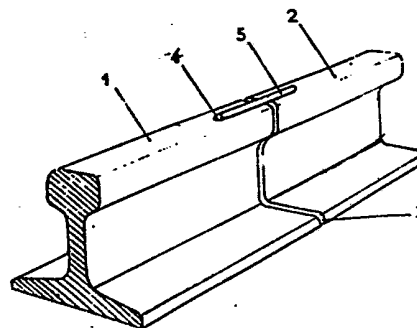
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Système antibruit pour rail.

⑤7 Dispositif pour supprimer le bruit occasionné par le pas-
sage des roues sur un joint de dilatation de rail.

Une clavette à flancs droits 5 placée dans un évidement 4,
assure la continuité d'une partie au moins de la surface de
roulement, cette clavette étant aimantée.



FR 2 559 173 - A2

D

La présente invention concerne une addition à la demande de brevet FR n° 8218836 déposé le 08/11/82 par le demandeur, décrivant un dispositif pour supprimer le bruit occasionné par le passage des roues sur un joint de dilatation de rail.

5 Dans cette demande, il décrit une clavette amovible à flancs droits venant se glisser dans des encoches prévues, en bout de tronçons de rails. Sur le dessus, dans le sens du roulement permettant d'obtenir une continuité de la surface supérieure du rail, afin de supprimer le bruit occasionné par le passage des roues.

10 La présente addition propose un perfectionnement à cette clavette amovible. Il est prévu, en effet, d'utiliser une clavette aimantée, qui, une fois en place est ensuite difficile à extraire, limitant ainsi les risques d'extraction accidentelle ou malveillante.

15 A cet effet, il est prévu une clavette allongée reposant dans des encoches prévues en bout des deux tronçons de rails successifs, dans le sens du roulement, la surface supérieure de la clavette à flancs droits, assurant la continuité d'au moins une partie de la surface de roulement, cette clavette étant aimantée.

Sur les figures jointes et représentées, à titre illustratif, une clavette mise en place suivant l'invention.

20 La figure (1) représente un joint de rail muni d'une clavette selon l'invention, vu en perspective, la figure (2) représente une vue de dessus, la figure (3) représente une vue de face.

Tel que représenté, deux tronçons de rails (1) (2) sont mis bout à bout de façon classique en ménageant un joint de dilatation (3).

25 A la surface supérieure des rails, il est ménagé, en bout, une encoche (4) à flancs droits, prévue pour recevoir une clavette à flancs droits (5) aimantée. Cette clavette, de section rectangulaire ou carrée, mise dans le sens du roulement et de longueur inférieure à celle de l'encoche, assure une continuité d'une partie au moins de la surface de roulement du rail, permettant ainsi, d'assurer le résultat recherché.

REVENDICATIONS

5 1) - Dispositif pour supprimer le bruit occasionné par le passage des roues sur un joint de dilatation de rail suivant la revendication (1) du brevet principal, caractérisé par le fait qu'il est prévu une clavette amovible allongée (5) reposant dans une encoche (4) ménagée en bout de deux tronçons successifs de rails (1) (2), dans le sens du roulement, la surface supérieure de la clavette à flancs droits assurant la continuité d'au moins une partie de la surface de roulement, cette clavette, de longueur inférieure à celle de l'encoche, étant aimantée.

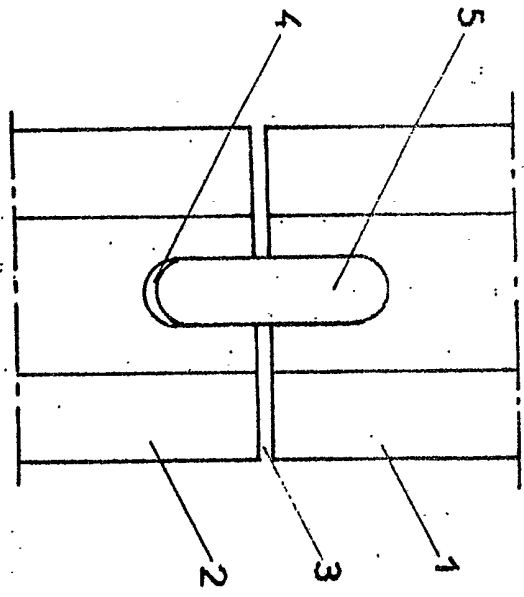


fig 2

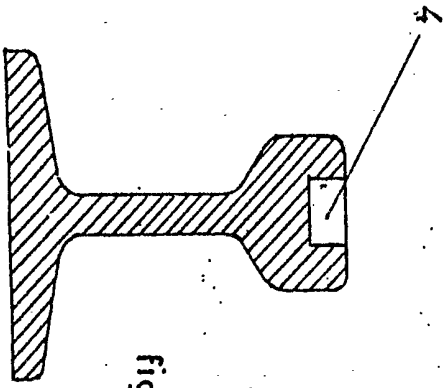


fig 3

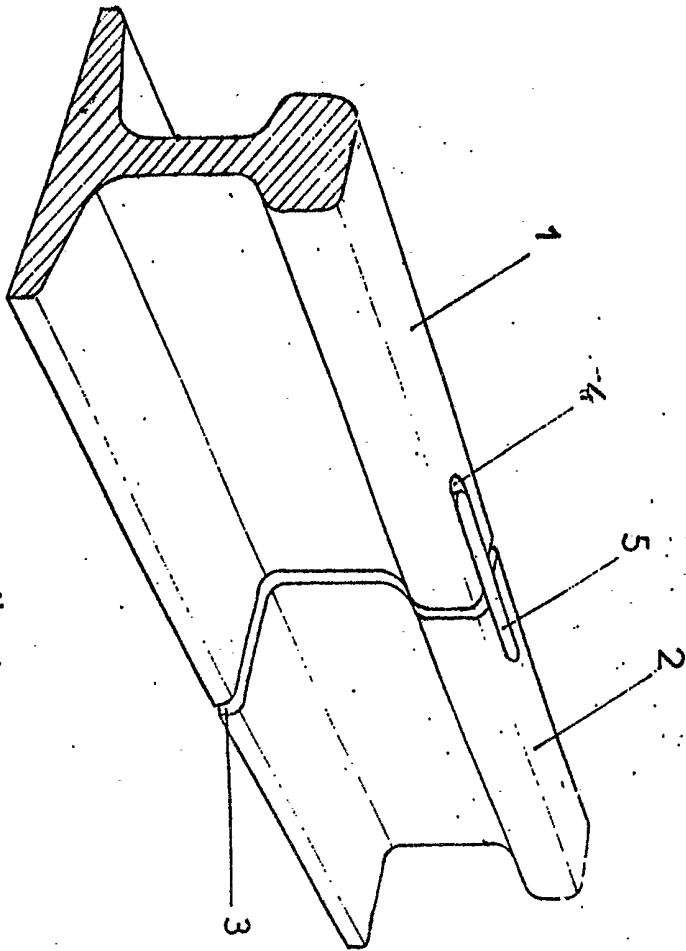


fig 1